

## **Règlement Provincial Spécial Covid**

Les règles de base décrites dans le communiqué de l'AFTT sont de rigueur au niveau provincial, à savoir :

- Le protocole pour l'organisation des sports en salle établi par l'ADEPS est d'application pour les entraînements.
- Le protocole pour l'organisation des événements sportifs établi par l'ADEPS est d'application pour les compétitions.
- Les règles d'hygiène de base sont d'application avec le port du masque dès qu'un joueur quitte l'aire de jeu et la désinfection des mains, à l'entrée et à la sortie de la salle.
- Toute personne, de plus de 12 ans, qui ne sera pas à la table pour jouer devra porter un masque.
- L'arbitre devra porter un masque et se désinfecter les mains avant d'arbitrer.
- Tout acte médical tel que la prise de température doit être exécuté par une personne assermentée et mandatée à cet effet.

Les règles sportives suivantes sont d'application pour la saison 2020-2021 :

- Les interclubs 3x3 (dames, jeunes, vétérans) seront composé uniquement de 9 simples.
- Tout joueur qui ne se sent pas en sécurité peut refuser de jouer. Il doit être mis WO et ce joueur, via son capitaine, peut indiquer les raisons de son refus sur la feuille de match.

Le matériel obligatoire dans les aires de jeu, prévu à l'article C.2.26.6 des RS Nationaux, est étendu :

- Un flacon de gel hydroalcoolique devra être disponible à chaque entrée de l'aire de jeu.
- Un flacon de désinfectant devra se trouver à chaque table.

Cette obligation sera vérifiée soit via un contrôle spécifique, soit via un contrôle interclubs. En cas d'infraction constatée, l'amende prévue est :

- Première infraction : 50 €
- Deuxième infraction : 100 €
- Troisième infraction : 200 €

Toute infraction aux présentes règles seront traitées par le parquet provincial selon le règlement disciplinaire sur base de rapport et de preuve.

Le protocole pour l'IWB est celui décrit sur le site de l'AFTT et les règles pour l'interclubs national sont celles de l'Aile à laquelle appartient le club visité. Si vous vous rendez en Flandre, vous devez appliquer et respecter le protocole de la VTTL.

## **Cette liste sera régulièrement mise à jour**

### **Namur Saint Georges – N021**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **CTT Forbot Dinant – N023**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Royal Mickey Falisolle - N025**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Royale Palette Mazy-Spy- N034**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Royale Andenne TT - N037**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.  
Pas de service repas pour nos équipes en IWB.

### **Royal Bouge - N041**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Royale Palette Gembloux- N045**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **TT Vedrinamur - N051**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **TTSC Moustier - N052**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Jeunesse Florennes - N055**

Suite au covid, l'entrée de la salle omnisport se fait uniquement, via l'arrière du complexe sportif, en face des terrains de tennis et baskets.  
Les vestiaires et les douches ne seront pas accessibles.



### **CTT Philippeville - N069**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **PPC Patria Beauraing -N074**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **CTT Somzée - N076**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **CTT Barrage - N081**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **Palette Floreffoise - N083**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **Palette Saint Louis Rosée - N101**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **TT Namur - N102**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **TT Rhisnes - N103**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **TT Malonne - N104**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches et nous n'offrirons pas de repas après les rencontres de nationales et régionales.

### **TT Asterix Saint-Marc - N112**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **JS Gonrieux - N114**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Presgaux - N115**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **TT Profondeville - N118**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **TT Ermeton - N126**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **Champ d'en Haut - N130**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Palette TGV - N136**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **TT Sart Lesve – N140**

Pas d'accès aux vestiaires.

### **CSTT Seilles – N146**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **Harlue – N147**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **TT Ligny – N153**

Suite à un arrêté communal :

- L'accès à la salle de tennis de table se fera par l'entrée rue Haute, 5 (voir schéma en annexe).
- Les vestiaires et douches ne seront pas accessibles.

### **PCL – N153 : Entrée par la rue Haute**



### **Palette Suarlée – N163**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **PCBV Mont – N178**

La commune a pris comme décision que l'accès au réfectoire de l'école, durant le mois de septembre, **nous était interdit**. Nous recevons nos adversaires dehors sous le préau de l'école. Par

conséquence, le comité demande, **surtout pour les équipes du soir**, de prendre un training et un pull (équipement chaud pour rester dehors).

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.

### **TT Sauvenière - N186**

Pas d'accès aux vestiaires et douches.

Restauration très limitée, prévoir pique-nique.

### **Palette Olégienne - N195**

Accès à la salle réservé aux joueurs.

Pas d'accès aux vestiaires.

### **CTT Vierves - N220**

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.